

Élections à la Commission de la carte : votez SNJ !

Journalistes, donnez de la voix ! Comme tous les trois ans, la profession est appelée, dès le 19 avril, à renouveler ses représentants au sein de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Dans cette instance paritaire unique en son genre, les élus du SNJ, majoritaires dans le collège des salariés, apportent leur expérience de terrain, leur très bonne connaissance de tous les métiers du journalisme, une efficacité reconnue dans le traitement des dossiers.

L'attribution de la carte de presse répond à des règles, les représentants du SNJ en sont les garants. Dans l'intérêt de la profession, sans concession sur le mélange des genres, le statut, le salariat ou les fonctions fantaisistes, mais toujours avec bienveillance pour les consœurs et confrères les plus fragiles, qui peinent à tirer un revenu annuel suffisant, dans un environnement extrêmement précarisé, puisque plus d'un quart des journalistes sont désormais en CDD, pigistes ou chômeurs.

100 ans de conquêtes

Plus que jamais, dans ce contexte, la profession doit se faire entendre, s'organiser, se réunifier. Alors que la défiance grandissante du public envers les médias se mue trop souvent en une haine des journalistes attisée par les diatribes politiciennes, alors

que la liberté d'informer est menacée mois après mois, par de nouveaux projets législatifs (secret des affaires, loi fake news), il est nécessaire de retrouver les vertus de l'action collective pour lutter contre les ennemis de la liberté de la presse, contre les effets de la concentration capitalistique sur le pluralisme de l'information, pour l'indépendance des rédactions, contre la toute puissance de la communication institutionnelle.

Fondé il y a cent ans cette année, le 10 mars 1918, en réaction à la censure, et sur des préoccupations professionnelles et déontologiques, le SNJ est à la pointe de tous les combats de la profession : respect de la

déontologie, protection des sources et des lanceurs d'alerte, défense des droits d'auteur, des droits des journalistes pigistes, des droits des salariés en général, si nécessaire devant les juridictions adéquates.

Syndicat catégoriel mais pas corporatiste, attaché à son autonomie tout autant qu'à un syndicalisme de luttes et de transformation sociale qui a motivé son adhésion à l'Union syndicale Solidaires il y a vingt ans, le SNJ a participé à l'ensemble des grandes conquêtes de la profession, de la clause de conscience à la convention collective. Pourtant, aujourd'hui, face au chamboule-tout gouvernemental, rien ne semble acquis en matière de droit du travail, comme de liberté de la presse. La profession a des devoirs, dont celui de défendre ses droits : journalistes, votez et faites voter, faites résonner la voix du SNJ !

Vincent LANIER

Premier secrétaire général du SNJ



Photo collection SNJ

Entretien



Photo Maë L. Nicolas

Claude Cordier, candidat tête de liste du SNJ

Page 3

Portraits

Rencontre avec Geneviève Faure et Gilles Viellard

Pages 2 et 6

Nos candidats

Le SNJ présente des listes nationales et régionales complètes

Pages 4 et 5

En région

Les correspondants CCIJP auscultent la profession

Page 7

En chiffres

Une précarité en hausse au sein des 35 047 journalistes

Page 8

Précarisation, défiance du public, lois liberticides : la profession doit s'unir face à ces menaces.